



Après la projection du film "La Sociale", un documentaire de Gilles Perret sur le thème de la Sécurité sociale, Luc Cadillon président de la CPAM 24 a participé à un débat organisé par Ciné-Toile.

La salle du Vox était presque comble vendredi 3 février pour la projection du film « La sociale », un documentaire de Gilles Perret « La sociale » sorti le 9 novembre 2016 (1h 24min). La salle était bien remplie et l'on notait la présence de Nathalie Manet-Carbonière et de Christian Teillac, deux élus départementaux socialistes pour ce ciné-débat coorganisé par CinéToile et l'ALM.

Ce film présentait la création de l'assurance maladie avec la réhabilitation d'Ambroise Croizat, ministre de Travail de 1945 à 1947, qui l'a mise en place avec Pierre Laroque, fondateur de la Sécurité sociale en 1945, initiateur des prestations familiales, de la prévention des accidents du travail et de la création des comités d'entreprises. Il a longtemps été ignoré, absent jusqu'à il y a peu des dictionnaires.

Le film lui-même est un peu, beaucoup militant et, même s'il rétablit à juste titre le rôle d'Ambroise Croizat, il fait une place quasiment exclusive au Parti communiste et à la CGT. Une exception, Jean-Claude Mailly, bien que secrétaire général de Force ouvrière, se trouve adoubé dans ce film avec deux courts passages. Quand un film est trop orienté, il satisfait ses tenants, mais risque d'être mal accepté en dehors de sa sphère d'influence, donc de manquer sa cible.

Pour le débat, c'est Luc Cadillon, président de la CPAM Dordogne, qui avait été invité. De nombreux et longs échanges avec le public. Il a dénoncé "la dérive qui consiste à considérer les cotisations comme des charges, ainsi que la privatisation rampante de la protection sociale, celui qui n'est pas malade refusant de protéger les malades, mais à son tour, un jour, il sera probablement malade lui-même". Cette « optimisation » de la protection a poussé à classer les risques, laissant de côté les affections pouvant être d'origine professionnelle. La logique financière qui éreinte l'hôpital, chargé de traiter les affections les moins rentables et qui est « évalué », alors qu'on ne le fait pas pour les médecins libéraux. Il a été suggéré que l'augmentation des tarifs médicaux qui devrait s'accompagner de contraintes d'exercice, en particulier sur les lieux d'exercice.

On a appris que 13 % des assurés du Montignacois n'ont pas de médecins traitants déclarés (ce chiffre peut approcher 20 % dans certains secteurs de Dordogne). De fait, ils ne sont remboursés qu'à 30 % au lieu des 70 % autrement, c'est très pénalisant pour les assurés aux faibles revenus.

Le financement, le point qui fait débat est l'objet de plusieurs questions. Luc Cadillon, syndicaliste, milite comme la CGT pour une gestion par les travailleurs, donc par les représentants des syndicats. Un financement par des prélèvements sur les fruits du travail lui apparaît la seule voie possible, ce qui justifie la gestion par les syndicats. On peut entendre cela au vu de l'efficacité cette gestion, la sécu dans les mains des syndicats ce n'est que 4 % de frais, les mutuelles (parfois des assurances déguisées) sont à des niveaux bien supérieurs. Il récuse la gestion par l'État qui reprendra un jour ces sommes qui financent la protection sociale et attirent les convoitises, cela n'est jamais impossible. De même, la participation des associations à cette gestion pose problème, qu'elle est leur représentativité démocratique ?

Aujourd'hui, les revenus du travail se font rares alors que l'économie se porte bien, un financement par l'impôt, ou ce qui s'en approche, pourrait être la solution. Mais alors, les syndicats perdraient la main sur la Sécu et l'État serait conforté, avec tous les risques que cela peut comporter. Oui, mais si la protection sociale est universelle, elle n'est pas limitée au travail salarié, d'autant que celui-ci pourrait encore s'amenuiser. D'ailleurs, les agriculteurs qui ont été évoqués à plusieurs reprises de même que tous ces travailleurs indépendants ne sont pas des salariés.

La dimension franco-française était patente dans ce débat, l'Angleterre a bien été brièvement évoquée pour signifier que ce pays a développé une politique sociale équivalente, tout au moins jusqu'à Margaret Thatcher. La protection sociale et la politique médicale pourraient, devraient à plus ou moins long terme devenir européennes... s'il y avait un jour un virage social de la politique de l'Union européenne. La recherche et les pratiques médicales sont largement

La Sociale : Luc Cadillon est intervenu après le film

Écrit par Jean-Luc Kokel - Mis à jour Vendredi, 10 Février 2017 08:11

transfrontalières, de même les patients passent aisément d'un pays à l'autre, mais aussi les maladies du travail ne sont pas limitées à notre territoire. S'intéresser à ce qui existe autour de nous, qui est sollicité lors de nos déplacements dans cet espace, n'est pas une option.